



MELUN, Le 28 août 2018

TENNIS DE TABLE

N° 1

CIRCULAIRE DE RENTREE POUR LA SAISON 2018 / 2019

I - ACTIVITES DEPARTEMENTALES (ce paragraphe est réservé exclusivement au Délégué Départemental ou au Responsable Départemental).

Les Départements ou groupes de Départements qui organisent des compétitions régulières (Coupes, Championnats, etc) voudront bien faire parvenir au Responsable Régional

AVANT LE 27 Septembre 2018

- la liste des Sociétés avec coordonnées des Responsables et des salles
- leur calendrier
- adresse exacte avec n° de téléphone, adresse email, du Responsable Départemental chargé de l'organisation des compétitions

II – TARIFS DES DROITS ET SANCTIONS POUR LA SAISON 2018 / 2019

a) *Droits d'engagements en coupes Nationales :*

5,00 Euros par joueur dans une équipe Adultes

3,00 Euros par joueur dans une équipe Jeunes

b) *licence manquante (la carte FOL ne peut tenir de licence)*

Echelon Régional - **20,00 Euros**

- **10,00 Euros**

Echelon National - **31,00 Euros**

- **16,00 Euros**

c) *licence incomplète ou irrégulière :*

Echelon Régional - **20,00 Euro**

- **10,00 euros**

Echelon National - **31,00 Euros**

- **16,00 Euros**

d) *Autres pièces obligatoires :*

Adultes - **31,00 Euros**

Jeunes - **16,00 Euros**

e) *Forfait injustifié* :

Echelon Régional :

Par équipe	- 30	Euros
Coupes Nationales	- 25	Euros
Adultes	- 31	Euros
Jeunes	- 16	Euros

Echelon National :

Par équipe	- 75	Euros
Coupes Nationales	- 75	Euros
Adulte individuel	- 55	Euros
Jeune individuel	- 35	Euros

f) Feuille de match non postée dans le 48 Heures - 4 **Euros**

g) Réclamations :

Versement - 85 **Euros**

III – LICENCES

Etre amateur et titulaire de la licence **UFOLEP** de la saison en cours homologuée depuis au moins :

- 8 jours pour les phases Départementales ou le premier tour des Coupes Nationales
- 8 jours pour les phases Régionales
- 30 jours pour les phases nationales

Contrôle **OBLIGATOIRE** des licences dès les phases éliminatoires pour éviter toute contestation ultérieure.

ATTENTION : à la date de naissance pour les licences jeunes.

Cette date seule sera considérée pour participer aux épreuves. Ne pas oublier de signer votre licence.



CLUB :.....

DEPARTEMENT :.....

DOCUMENT à retourner avec vos engagements en Coupes Nationales.

Pour les Clubs ayant engagé des équipes dans les catégories A et (ou) B, je leur demande de bien vouloir me faire connaître leur éventuelle possibilité de recevoir aux dates suivantes.

COUPES NATIONALES A :

	OUI	NON	Nbre de Tables
- DIMANCHE 04 NOVEMBRE 2018	_____	_____	_____
- DIMANCHE 16 DECEMBRE 2018	_____	_____	_____
- DIMANCHE 03 FEVRIER 2019	_____	_____	_____

COUPES NATIONALES B :

	OUI	NON	Nbre de Tables
- DIMANCHE 18 NOVEMBRE 2018	_____	_____	_____
- DIMANCHE 09 DECEMBRE 2018	_____	_____	_____
- DIMANCHE 10 FEVRIER 2019	_____	_____	_____

Des barrages **INTERREGIONAUX** pourront avoir lieu à des dates non communiquées par la C.N.S.

Veillez faire parvenir ce questionnaire avec vos engagements, afin de planifier l’implantation des centres dans les meilleures conditions.

Le Responsable Technique Régional
UFOLEP Tennis de Table

Jean – Paul PIVERT

TEL : 01.64.23.93.13.

Port : 06.81.82.23.72.

Courriel : jp.pivert@orange.fr



V – COUPES NATIONALES (instructions)

a) Il existe deux catégories de Coupes Nationales

1° - Les coupes traditionnelles **A** (simple ou double appartenance)
Série Messieurs, Féminines, Jeunes Hommes et Femmes.

2° - Les coupes de l'Amitié **B** (simple appartenance **UFOLEP** des joueurs et non pas du Club) Série Messieurs, Féminines, Jeunes Hommes et Femmes.

3° - Il est rappelé que lorsqu'un Club ne possède qu'une féminine, elle peut jouer avec une Féminine d'un autre club de son Département, si ce dernier ne possède également qu'une Féminine.

4° - Les licenciés uniquement **UFOLEP** peuvent participer aux **2** séries de Coupes Nationales (**A** et **B**) les dates de rencontres n'étant pas les mêmes.

b) Les règlements de compétition sont les mêmes pour les deux séries.

Toutes les rencontres se joueront au meilleur des 5 manches de 11 points.

Aucun joueur n'est autorisé à jouer sans licence. Présentation **obligatoire** dès le premier tour.

Les rencontres se jouent par équipes de 2 joueurs avec adjonction possible d'un 3^{ème} voire d'un 4^{ème} qui ne jouera que le double (formule Coupe Davis)

Tout remplacement ne peut se faire que par un joueur n'ayant pas joué dans une autre équipe du club et en respectant l'ordre hiérarchique des équipes.

La valeur hiérarchique des équipes doit être respectée dès le début de la compétition.

c) **Déroutement** : Il aura lieu en plusieurs phases.

1° - Un échelon Départemental (selon les inscriptions)

2° - Un échelon Régional (pour les 8 Départements d'Ile de France) par poule de 3 ou 4.

3° - Un échelon Interrégional facultatif et qui, s'il était créé par la C.N.S. se déroulerait avec les régions voisines de l'Ile de France.

4° - Un échelon National sur le lieu des Finales Nationales.

La qualification d'un échelon à l'autre sera en fonction du nombre d'équipes engagées au départ.

d) **Engagements** :

Les Dirigeants de section, de clubs ou d'associations envoient à leur **Délégué ou Responsable Départemental** leurs engagements:

* 1 feuille (modèle A) pour les Coupes **A**

* 1 feuille (modèle B) pour les Coupes **B** de l'Amitié
en y joignant les droits d'engagements :

Pour le 77 : à Monsieur PIVERT Jean - Paul
8, rue Pasteur
77870 VULAINES SUR SEINE

Pour le 91 : à Monsieur Alain PECHIN
1 Allée des Hirondelles
91380 Le Coudray - Montceaux

AVANT LE 27 septembre 2018

Les Délégués ou Responsables Départementaux envoient au Responsable Régional

Monsieur Jean – Paul PIVERT
8, rue Pasteur
77870 VULAINES SUR SEINE

Afin de reprendre cette nouvelle saison dans de bonnes conditions, je demande aux intéressés de bien vouloir respecter les dates indiquées.

**JOINDRE UN CHEQUE PAR DEPARTEMENT POUR LES DROITS
D'ENGAGEMENTS A L'ORDRE DE L'UFOLEP AVANT LE :**

04 OCTOBRE 2018

Le Délégué Régional UFOLEP

Le Responsable Technique Régional
UFOLEP de Tennis de Table

Ludovic TREZIERES

Jean – Paul PIVERT